

Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)



Communauté de Communes du Pays de Chantonnay

65 avenue du Général de Gaulle
BP 98
85 111 CHANTONNAY cedex
02 51 94 40 23
contact@cc-paysdechantonnay.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le FSL est le principal dispositif du PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées). Ses objectifs sont les suivants :

- Faciliter l'accès des ménages défavorisés à un logement autonome et décent ;
- Assurer le maintien dans les lieux des locataires ayant des arriérés de loyers ;
- Garantir le maintien à l'accès à l'eau, à l'électricité, au gaz et aux autres moyens de chauffage ;
- Assurer une aide éducative liée au logement des ménages en grandes difficultés ;
- Financer la gestion locative adaptée supportée par les associations assurant la sous-location.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

TYPE DE BENEFICIAIRES

Personnes défavorisées

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

0,25 € par habitant

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat, Conseil départemental.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2020 : 4 200 €
Budget 2021 : 4 200 €
Budget 2022 : 4 200 €
Budget 2023 : 4 200 €
Budget 2024 : 4 200 €

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

Année	Montant de la participation
2023	4 200 €
2022	4 200 €
2021	4 200 €
2020	4 200 €
2019	4 200 €
2018	4 200 €
2017	4 200 €
2016	4 200 €
2015	4 200 €
2014	4 200 €
2013	4 200 €
2012	4 200 €
2011	4 200 €
2010	4 189 €

